Circuit des boutons d'or à Prisches

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Visorando

Trace n° 1548293

Parc naturel régional de l'Avesnois

Ce circuit bocager et familial est sans difficulté. Il longe les haies champêtres et des rues à l'habitat caractéristique. Au détour des chemins, petit patrimoine et lieux-dits évoquent des légendes de l'Avesnois.

Durée	2h 30	**Difficulté**	Facile
Distance	8,21 km	**Retour au départ**	Oui
Dénivelé positif	50 m	**Activité**	Pédestre
Dénivelé négatif	50 m	**Commune**	Prisches (59550)
Point haut	196 m	**Région**	Avesnois
Point bas	154 m		

Description

Départ : Église Saint-Nicolas.

(**D/A**) Partez au Nord-Ouest ,Rue de la Mairie, et traversez la D964. Effectuez un gauche-droite pour emprunter la Ruelle Jean Thomas. Enjambez un ruisseau puis débouchez Rue des Eaux et suivez-la à droite. Prenez la première à gauche, la Ruelle Jean Philippe.

(**1**) Au croisement suivant, tournez à droite sur la Rue du Campeau. Après le lieu-dit Le Campiau, passez sous une ligne à haute tension.

(**2**) Aux premières maisons côté gauche, prenez à gauche le Chemin des Longues Bornes. À une fourche, continuez tout droit (Nord-Nord-Ouest ; ignorez le chemin qui part à droite).

(**3**) Au pied d'une haie se dresse la Croix Vendois. Continuez sur le chemin qui vire bientôt à droite. Demeurez sur le chemin, Nord-Nord-Ouest puis Nord-Ouest.

(**4**) À l'intersection, tournez à droite (Chemin des Carrettes). Allez tout droit en ignorant les chemins perpendiculaires jusqu'à la D117.

(**5**) Suivez la D117 à droite et traversez le hameau des Linières.

(**6**) Au croisement, empruntez à droite la D964. Au calvaire, virez à gauche dans la Rue du Rejet de Bourdiau.

(**7**) À l'intersection, tournez à droite. A l'oratoire (1776), tournez encore à droite. Longez le stade de foot et prenez ensuite la première à droite, la Rue de la Mairie, pour retrouver le parking (**D/A**).

Points de passages

D/A - Église Saint-Nicolas (Prisches)
N 50.079082° / E 3.769896° - alt. 184 m - km 0

1 Croisement
N 50.083256° / E 3.765995° - alt. 184 m - km 0.65

2 Chemin des Longues bornes
N 50.090176° / E 3.774041° - alt. 191 m - km 1.62

3 Croix Vendois
N 50.094009° / E 3.767985° - alt. 192 m - km 2.33

4 Chemin des Carrettes
N 50.102722° / E 3.776547° - alt. 158 m - km 3.56

5 Route D117
N 50.095825° / E 3.792824° - alt. 156 m - km 4.98

6 Route D117 x Route D964
N 50.084652° / E 3.782942° - alt. 194 m - km 6.46

7 Intersection
N 50.080063° / E 3.778211° - alt. 194 m - km 7.46

D/A Église Saint-Nicolas. Proche de la - Riviérette (rivière) - Affluent de la Sambre
N 50.07909° / E 3.769937° - alt. 184 m - km 8.21

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Suivez le balisage Jaune.

A proximité

Croix Vendois (**3**). Un Prischois, vannier de métier, aurait porté secours à un herbager foudroyé lors d'un violent orage ; l'ayant hissé sur son dos, il le ramena au domicile où se trouvait toute sa famille qui ne daigna pas remercier le sauveur. Marqué par si peu de gratitude, ce dernier fit élever une croix portant la date de l'événement et un texte peu élogieux, à l'endroit même de l'accident.

Linières, après (**5**). Odran, seigneur de Chimay, poursuivait un cerf, quand l'animal vint se réfugier sous le manteau de Saint-Humbert qui était en train d'essarter pour la construction de son monastère de Maroilles. La meute de chiens ne pouvait se jeter

Copie, vente et diffusion interdites - w6O27lgu

sur le cerf, comme retenue par une force surnaturelle. Voyant cela, Odran demanda à être reçu parmi les religieux et fit don à l'abbaye de sa villa de Lignières, devenue la Cense des Pauvres ou la ferme des Linières.
Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-boutons-d-or-a-prisches/

En savoir plus :
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Copie, vente et diffusion interdites - w6O27lgu

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - w6O27lgu

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

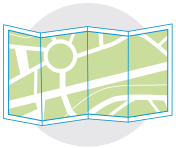

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

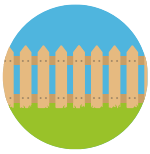

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

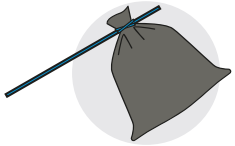

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

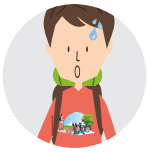

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.